

*République française*  
*Département des Hautes-Pyrénées*  
**COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN**

**Séance du jeudi 12 mars 2020**

Date de la convocation: 04/03/2020

**Membres en exercice :** 12  
*L'an deux mille vingt et le douze mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de André CAZÈRES,*

**Présents :** 8  
**Présents :** André CAZÈRES, Joseph FROMIGUE, Brigitte CAPOU, Pierre CAPOU, Alain LARROUDÉ, Catherine LISSARRAGUE, Xavier MACIAS, Marianne SARTHOU

**Votants :** 8

**Représentés :**

**Excusés :**

**Absents :** Jean-Philippe CASTAIGNÈDE, Christian COUMET, Jean-Baptiste RAMON, Françoise TREY

**Secrétaire de séance :** Joseph FROMIGUE

**2020\_014 - Objet : Budget principal - vote du compte de gestion 2019**

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de André CAZERES

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à Saint-Savin, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié le ___ / ___ / 20 <sup>RF</sup> ___ Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/03/2020 065-256501321-20200312-2020_014-DE